

LA CHARTE DE CINÉ-MA DIFFÉRENCE

Ciné-ma différence est une association à but non lucratif ayant pour objet de *favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap, par le biais du cinéma ou par tout autre biais, domaine ou moyen de culture ou de loisirs.*

Ciné-ma différence veut ainsi favoriser l'accès à la culture et au plaisir du cinéma pour les personnes présentant un autisme, des handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Il s'agit de permettre à ces personnes d'aller au cinéma en famille ou avec des amis, dans une salle tout public, avec le public habituel.

Les séances Ciné-ma différence sont donc des séances de cinéma, ouvertes à tous, aménagées pour les rendre accessibles à ce public qui en est habituellement exclu, et plaisantes pour tous les spectateurs.

Principes généraux des séances Ciné-ma différence

- Les séances sont ouvertes à tous : public en situation de handicap, public non handicapé ;
- Chaque spectateur y est accueilli de telle sorte qu'il se sente le bienvenu, et respecté comme il est ;
- A ces séances est reconnu le droit de chaque spectateur à exprimer ses émotions, chacun à sa manière et avec les moyens de communication dont il dispose ;
- Le droit à la culture et au plaisir du cinéma y est respecté en choisissant une programmation diversifiée, adaptée à la diversité du public (âge, intérêts, handicaps) sans le sous-estimer ni l'infantiliser ;
- Ciné-ma différence s'inscrit dans le champ du loisir et de la culture, sa vocation n'est ni éducative, ni thérapeutique ;
- L'action réalisée dans le cadre de Ciné-ma différence est apolitique et non confessionnelle.

Principes d'aménagement des séances Ciné-ma différence

- L'aménagement des séances consiste en un accueil et une information de l'ensemble du public - dès la porte du cinéma - par des bénévoles formés, en nombre suffisant, et leur présence active jusqu'à la sortie.
Cet accueil chaleureux et respectueux est le pivot essentiel d'une séance Ciné-ma différence.
- Il se complète de quelques mesures :
 - a) Une salle accessible aux personnes à mobilité réduite ;
 - b) Un personnel du cinéma informé ;
 - c) Un tarif abordable ;
 - d) Une baisse progressive de la lumière au début de la projection ;
 - e) Le niveau de son abaissé convenant aux oreilles les plus sensibles.
- L'ensemble de ces aménagements permet un déroulement des séances rassurant et convivial. Leur mise en œuvre par les organisateurs de séances est le fondement de l'adhésion au réseau Ciné-ma différence

« Nous considérons l'accès à la culture comme un droit inaliénable, inhérent à la personne humaine ». *Déclaration européenne art, culture, médias & handicaps 2003*